SÉANCE DU LUNDI 11 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 11 septembre 2017 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers, Luc Bélisle, Jérôme St-Louis, Marcel Dubé, Yves Germain et Jean-Pierre Allard et Vincent Mainville.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2017-09-01 Ordre du jour

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle Appuyé par le conseiller Yves Germain

Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- Ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2017
- Adoption du registre des chèques au 31 juillet 2017
- Adoption du registre des chèques au 31 août 2017
- États financiers comparatifs au 31 juillet 2017
- Dépôt du rapport Surplus et déficits (postes budgétaires)
- Dépôt du second projet de règlement 2017-01 relatif au zonage
- Consultation publique du second projet de règlement 2017-01
- 9)
- Adoption du second projet de règlement 2017-01 Consultation publique du projet de règlement 2017-02 relatif aux divers permis et 10) certificats
- Avis de motion Règlement 2017-03 autorisant la conclusion d'une entente 11) modifiant l'entente relative à la cour municipale
- 12) Chemin Poulin
- Rapport TECQ 2016-2017 13)
- 14) Édifice St-Hugues – Balayeuse centrale
- PAARRM 5000
- 16) PAARRM - Ministre des Transports
- MTQ Signalisation îlots sur la Route 117 17)
- Schéma de couverture de risque en sécurité incendie Rapport annuel 2016 18)
- 19) Tricentris – Caravane de l'environnement
- Offre de service Transfert de droit de propriété (chemins municipaux 2^e avis) 20)
- Acquisition de terrain Terrain adjacent au Parc Georges-Painchaud 21)
- 22) Chemins d'hiver 2017-2018 - Kilométrage
- 23) Supra-local – Mont-Laurier
- 24) Séance du conseil municipal – 2 octobre 2017
- 25) Cimetière - Surplus réalisés
- 26) Correspondance et information
- 27) Varia
- Période de questions
- Levée de la séance

2017-09-02 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2017

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville Appuyé par le conseiller Luc Bélisle Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 3 juillet 2017 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, directeur général.

Adoptée

2017-09-03 3. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 JUILLET 2017

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 31 juillet 2017 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros, C1600229, C1700016 et C1700306 à C1700361, totalisant 143 898.66\$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017;
- le registre des dépôts salaires, portant les numéros D1700138 à D1700144 (élus), totalisant 3 548.81\$ et les numéros D1700135 à D1700137, D1700145 à D1700162 (employés) totalisant 10 195.70\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1700044 à P1700054 et (employés) totalisant 6 072 25\$ et portant sur la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017.

Adoptée

2017-09-04 4. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 AOÛT 2017

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 31 août 2017 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros, C1700362 à C1700409, totalisant 46 982.35\$ et portant sur la période du 1^{er} août au 31 août 2017;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros D1700166 à D1700172 (élus), totalisant 4 011.57\$ et les numéros D1700163 à D1700165 et D1700173 à D1700194 (employés) totalisant 13 509.03\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1700055 à P1700064 (employés) totalisant 6 180.62\$ et portant sur la période du 1^{er} août au 31 août 2017.

2017-09-05 **5. ÉTATS COMPARATIFS AU 30 JUIN 2017**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt les états comparatifs au 31 juillet 2017 présentés par le directeur général, Richard Gagnon.

États financiers comparatifs au 30 juin 2017

REVENUS	BUDGET 2016	REEL 2016	BUDGET 2017	REEL 2017
Taxes foncières	596 712,00 \$	606 581,00 \$	611 546,00 \$	620 477.51 \$
Taxes spéciales - Barrage			9 710,00 \$	9 830,31 \$
Ordures & récupération	85 000,00 \$	83 900,00 \$	85 000,00 \$	84 410.00 \$
Revenus sources locales	34 800,00 \$	17 000,00 \$	35 050,00 \$	38 772.00 \$
Transferts inconditionnels	35 270,00 \$		35 270,00 \$	\$
Transferts conditionnels	115 067,00 \$	74 000,00 \$	116 404,00 \$	20 336.73 \$
TOTAL	866 849,00 \$	781 481,00 \$	892 980,00 \$	773 826.55 \$

DÉBOURSÉS

DIDOUNUIU				
Administration générale	312 000,00 \$	175 500,00 \$	322 660,00 \$	199 970.65 \$
Sécurité publique	126 325,00 \$	27 108,00 \$	132 134,00 \$	36 951.87 \$
Transport routier	233 360,00 \$	144 000,00 \$	244 329,00 \$	132 578.84 \$
Hygiène du milieu	68 760,00 \$	40 300,00 \$	63 125,00 \$	37 033.29 \$
Loisirs et culture	79 425,00 \$	36 400,00 \$	80 863,00 \$	41 424.30 \$
Urbaniste	20 927,00 \$	9 960,00 \$	20 918,00 \$	10 289.59 \$
Frais de financement	9 054,00 \$	2 345,00 \$	12 000,00 \$	6 892,04 \$
Immobilisations et Affectations				
> infrastructure	12 740,00 \$	-	12 740,00 \$	-
> remboursement en capital	4 300,00 \$	-	4 210,00 \$	2 264,00 \$
TOTAL	866 891,00 \$	435 613,00 \$	892 979,00 \$	467 404.58 \$

2017-09-06 **6.** <u>DÉPÔT DU RAPPORT – SURPLUS ET DÉFICIT (POSTES BUDGÉTAIRES)</u>

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport surplus et déficit des postes budgétaires présenté par le directeur général, Richard Gagnon.

SURPLUS - DÉFICIT 2017

Postes budgétaires

Revenus			
01-211-10-000	Taxes municipales	9 026,76 \$	
01-231-11-000	Administration générale	771,21 \$	
01-231-34-000	LDE - Enlèvement neige	1 056,00 \$	
01-233-12-000	Mutations	12 677,32 \$	
01-381-15-000	Collecte sélective	7 658,32 \$	
01-381-91-000	Autres - RIDR	2 655,21 \$	
	·	·	33 844,82 \$

Dépenses			
02-110-00-312	Frais de congrès	(1 000,00) \$	
02-130-00-331	Téléphone	1 500,00 \$	
02-130-00-412	Frais juridique	9 397,77 \$	
02-130-00-414	Adm. et informatique	2 000,00 \$	
02-130-00-522	Ent. bâtiments et terrains	7 000,00 \$	
02-230-00-410	Honoraires professionnels	1 250,00 \$	
02-370-00-951	Transport collectif	2 032,50 \$	
02-451-20-446	Enfouissement déchets	3561,16 \$	
02-452-20-446	Tri et cond. matière recyc.	540,53 \$	
			26 281.96\$

Surplus: 7!

7562.86 \$ 12 740,00 \$

Surplus total: 20 302,86 \$

TECQ budgété:

2017-09-07 7. <u>DÉPÔT DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-01 RELATIF AU ZONAGE</u>

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le second projet de règlement 2017-01 relatif au zonage, lequel est identique au premier projet déposé à la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

Adoptée

2017-09-08 8. CONSULTATION PUBLIQUE DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-01

Le 3 juillet 2017, le conseil fixait par résolution la tenue d'une consultation publique devant avoir lieu lundi 11 septembre 2017 concernant le projet de règlement 2017-01 modifiant le règlement 2002-05 relatif au zonage lequel est identique au premier projet déposé à la séance ordinaire du 3 juillet 2017..

Monsieur Richard Gagnon, directeur général, présente le second projet de règlement 2017-01 et explique les modifications apportées.

Questionnements sur les raisons d'un tel projet. Le directeur général explique que la municipalité a l'obligation d'adopter un règlement de concordance avec celui de la MRC qui vise essentiellement la création du parc régional du Kiamika.

Heure de la levée de la consultation publique 20h15.

2017-09-09 9. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2017-01

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville Appuyé par le conseiller Yves Germain Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le second projet de règlement 2017-01 modifiant le règlement 2002-05 relatif au, zonage lequel est identique au premier projet déposé à la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

Adoptée

2017-09-10 10. CONSULTATION PUBLIQUE DU PROJET DE RÈGLEMENT 2017-02 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS

Le 3 juillet 2017, le conseil fixait par résolution la tenue d'une consultation publique devant avoir lieu lundi 11 septembre 2017 concernant le projet de règlement 2017-02 modifiant le règlement 2002-03 relatif aux divers permis et certificats.

Monsieur Richard Gagnon, directeur général, présente projet de règlement 2017-02 et explique les modifications apportées.

Des questions sont posées sur le revêtement extérieur. Le directeur général explique qu'il y a d'autres articles dans la réglementation qui régissent la finition extérieure et tous doivent s'y conformer.

Heure de la levée de la consultation publique 20h35.

2017-09-11 11. AVIS DE MOTION ET DISPENSE DE LECTURE D'UN RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-02 ET D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Luc Bélisle qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 2013-02 et d'autoriser une Entente modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle sera présenté pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2^e alinéa de l'article 445 du Code municipal

2017-09-12 **12. CHEMIN POULIN**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le rapport du directeur général, Richard Gagnon, sur les coûts des travaux pour l'installation des ponceaux sur le chemin Poulin d'où des montants excédant les 10 000\$ pour Métal Gosselin au montant net de 15 009.67\$ et pour les Entreprises S. Bélanger au montant net de 13 779.27\$.

Adoptée

2017-09-13 **13. RAPPORT TECQ 2016 - 2017**

Solde TECQ 2016-2017

TECQ 2016-2017 ou 2018 (chemin Lac-à-la-Truite)

Il est proposé par le conseiller Yves Germain Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

D'accepter pour dépôt le rapport TECQ 2016 - 2017 présenté par le directeur général, Richard Gagnon.

TECQ 2017

2014 - 2015 - 2016	349 293,00 \$
	245 662,00 \$
	117 178,00 \$
	(13 547,00) \$
Montant prévu pour 2017 (107 085\$ + 12740\$ = 119 825\$)	119 825,00 \$
	106 278,00 \$
Revitalisation sculpture du bûcheron (fonds d'administration)	6 000,00 \$
Montant disponible 2017:	112 278,00 \$
→ Rampe Parc Georges-Painchaud	8 643,95 \$
→ Rampe Lucienne Croisetière	11 749,90 \$
→ Chemin Poulin	34 815,95 \$
→ Chemin Ringuette	884,52
→ Chemin Vieille Route 11	4 629,86 \$
→ Jardin communautaire	965,89 \$
→ Édifice Jean-Duval	1 490,51 \$
→ Édifice St-Hugues	5 327,64 \$
	68 508,22 \$
: 112 278,00 \$	
68 508,22 \$	
43 769,78 \$	
	Montant prévu pour 2017 (107 085\$ + 12740\$ = 119 825\$) Revitalisation sculpture du bûcheron (fonds d'administration) Montant disponible 2017: Rampe Parc Georges-Painchaud Rampe Lucienne Croisetière Chemin Poulin Chemin Ringuette Chemin Ringuette Chemin Vieille Route 11 Jardin communautaire Édifice Jean-Duval Édifice St-Hugues 112 278,00 \$ 68 508,22 \$

43 769,78 \$ 168 740,30 \$

8 000,00 \$ 160 740,30 \$

^{*}Le rapport étant annexé au présent procès-verbal.

2017-09-14 **14. ÉDIFICE ST-HUGUES – BALAYEUSE CENTRALE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé Appuyé par le conseiller Yves Germain Et résolu à l'unanimité:

D'installer une balayeuse centrale à l'Édifice St-Hugues pour la somme de 3 555.31\$.

Adoptée

2017-09-15 **15. PAARRM - 5000**

Il est proposé par le conseiller Vincent Mainville Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 5 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2017-09-16 **16. PAARRM – MINISTRE DES TRANSPORTS**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Yves Germain Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 20 000\$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2017-09-17 **17. MTQ – SIGNALISATION ÎLOTS SUR LA ROUTE 117**

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sur demande de la Municipalité de Lac-Saguay a

aménagé des ilots pour diminuer la vitesse afin de sécuriser le milieu de vie sur la Route 117 dans les limites du village;

Attendu qu' une demande du conseil municipal avait été acheminée au ministère

des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour qu'une zone tampon de 70 km/h soit prévue avant l'entrée nord de la zone de 50 km/h (résolution 2016-12-08);

Attendu que plusieurs incidents se sont produits aux ilots (bris des éléments des

structures par impact) et des bruits incessants causés par les stries

sur l'accotement et l'absence de bollards;

Attendu qu' il y a eu entre la Municipalité et les responsables du ministère des

Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du centre de service de Mont-Laurier plusieurs discussions et rencontres sur le terrain même afin d'échanger et de trouver des

solutions.

En conséquence, il est proposé par le conseiller Marcel Dubé, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard de demander au service technique du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les Laurentides de voir à ce que tout soit mis en œuvre afin de réaliser ce à quoi les infrastructures aménagées étaient prévues.

Adoptée

2017-09-18 18. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE – RAPPORT ANNUEL 2016

Attendu que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

Attendu que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doive adopter un rapport d'activités annuel;

Attendu que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

Attendu que le rapport d'activités 2016 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la municipalité de Lac-Saguay en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma ;

En conséquence, il est proposé par Yves Germain, appuyé par Jérôme St-Louis et résolu que le rapport d'activités 2016, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

2017-09-19 **19.** TRICENTRIS – CARAVANE DE L'ENVIRONNEMENT

Attendu que la Municipalité de Lac-Saguay est membre de Tricentris;

Attendu que le programme d'aide financière « Amélioration de la performance » de Tricentris est reconduit;

Attendu que le projet « La Caravane de l'environnement » mis sur pied par la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement touche l'ensemble de la population de la MRC d'Antoine-Labelle;

Attendu que plusieurs thématiques traitent des 3R-V (réduction, réemploi, recyclage et valorisation);

Attendu que la Caravane désire mettre plus d'efforts sur le recyclage en travaillant en partenariat avec la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL);

En conséquence, il est proposé par Vincent Mainville appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement ainsi que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à déposer pour et au nom de la (municipalité de Lac-Saguay une demande dans le cadre du programme « Amélioration de la performance » de Tricentris pour le projet de la Caravane de l'environnement.

2017-09-20 **20. OFFRE DE SERVICE – TRANSFERT DE DROIT DE PROPRIÉTÉ**

Réception d'une offre de service relatif au transfert de droit de propriété pour les chemins municipaux et ce aux fins de l'application de l'article 73 de la *Loi sur les compétences municipales.*

Il est proposé par le conseiller Yves Germain Appuyé par le conseiller Marcel Dubé Et résolu à l'unanimité :

D'accepter l'offre de service de Dupré Bédard Janelle, notaires concernant le transfert de droit de propriété des chemins municipaux au montant de 1432.96\$ et de mandater Francine Asselin-Bélisle, mairesse et Richard Gagnon, directeur général à signer les documents inhérents au transfert de droit de propriété.

Adoptée

2017-09-21 21. ACQUISITION DE TERRAIN – TERRAIN ADJACENT AU PARC GEORGES-PAINCHAUD

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle Appuyé par le conseiller Vincent Mainville Et résolu à l'unanimité :

De mandater Richard Gagnon, directeur général à négocier avec le propriétaire relativement au terrain adjacent du Parc Georges-Painchaud, terrain qui sert de stationnement.

Adoptée

2017-09-22 **22**. **CHEMINS D'HIVER 2017-2018 - KILOMÉTRAGE**

Il est proposé par le conseiller Marcel Dubé Appuyé par le conseiller Yves Germain Et résolu à l'unanimité:

D'accepter le kilométrage de 37.26 relatif à l'entretien des chemins d'hiver pour l'année 2017-2018.

Adoptée

2017-09-23 **23. SUPRALOCAUX - MONT-LAURIER**

ATTENDU l'entente intermunicipale signée par les parties en novembre 2015 concernant les équipements supralocaux;

ATTENDU l'entente intervenue aux termes des séances de médiation tenues entre les municipalités uniquement en ce qui a trait au partage du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec laquelle a été entérinée par le conseil de la MRC (MRC-CC-12602-08-17);

ATTENDU le nouveau partenariat financier au soutien de l'activité de diffusion de l'équipement supralocal Muni-Spec Mont-Laurier dont copie de l'annexe est jointe à la présente;

ATTENDU que la présente résolution fait foi en place et lieu de signature à l'annexe;

ATTENDU que la présente résolution doit être envoyé à la Ville de Mont-Laurier d'ici le 15 octobre 2017 et qu'à défaut de se faire, l'annexe deviendra nulle de nullité absolue et les termes de l'entente prévaudront;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité d'accepter le nouveau partenariat financier du déficit annuel d'opération de l'activité de diffusion de Muni-Spec selon les termes de l'annexe à l'entente daté du 29 aout 2017.

2017-09-24 **24. SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 2 OCTOBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle Appuyé par le conseiller Marcel Dubé Et résolu à l'unanimité :

Qu'une séance ordinaire du conseil municipal soit tenue le lundi 2 octobre 2017 à 19h30.

Adoptée

2017-09-25 **25.** <u>CIMETIÈRE – SURPLUS RÉALISÉS</u>

Attendu le nombre de lots loués au cimetière à Lac-Saguay;

Attendu la hausse du coût de location de ces lots depuis la fusion des paroisses:

Attendu les besoins esthétiques à apporter au cimetière en plus de la tonte du gazon;

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle Appuyé par le conseiller Jérôme St-Louis Et résolu à l'unanimité :

Que les surplus réalisés avec la location des terrains au cimetière à Lac-Saguay après la coupe du gazon, soient réinvestis dans l'amélioration utile et visuelle de celui-ci, comme, par exemple, avec l'installation d'une clôture en fer forgé à l'entrée pour limiter la circulation des véhicules afin de protéger les terrains et pierres tombales.

L'installation de bancs permettant aux personnes à mobilité réduite de s'y reposer lors des visites serait aussi une amélioration à envisager parmi tant d'autres. Que des copies de cette résolution soient envoyées à la Fabrique Notre-Dame-de-la-Rouge, à l'Évêché de Mont-Laurier et aux autres municipalités de la MRC d' Antoine-Labelle.

Adoptée

Adoptée

26. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES

27. <u>VARIA</u>

28. PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-09-26 **29. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jérôme St-Louis Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 10h20.

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2017-09-03 et 2017-09-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francine Asselin-Bélisle, mairesse